



CENTRALE
NUCLÉAIRE
DE FESSENHEIM

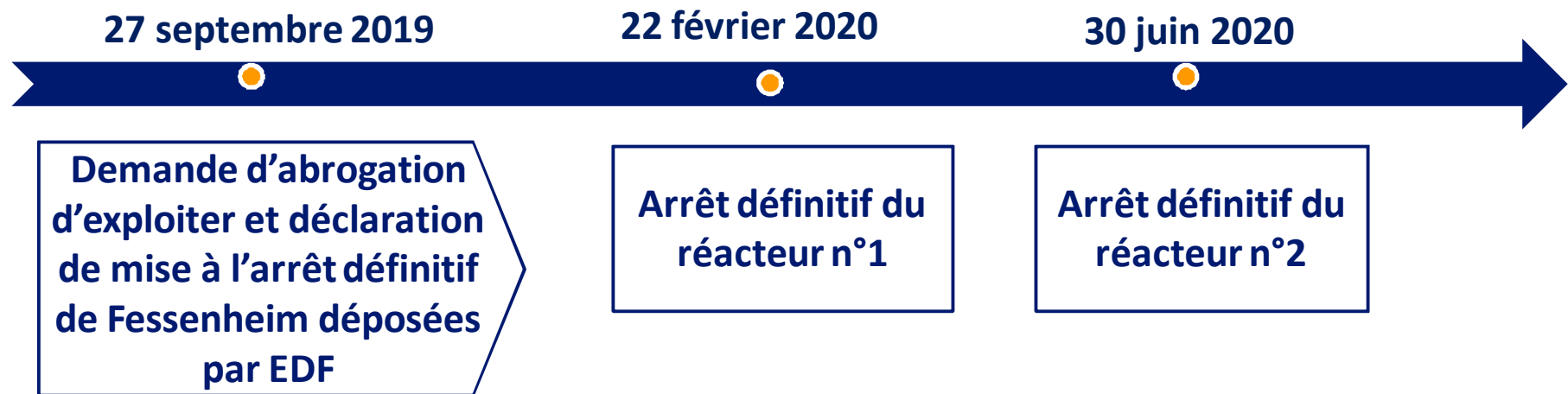
POINT 3 PLANNING DE L'ARRÊT ET DU DÉMANTÈLEMENT DU CNPE

CLIS – 15 OCTOBRE 2019

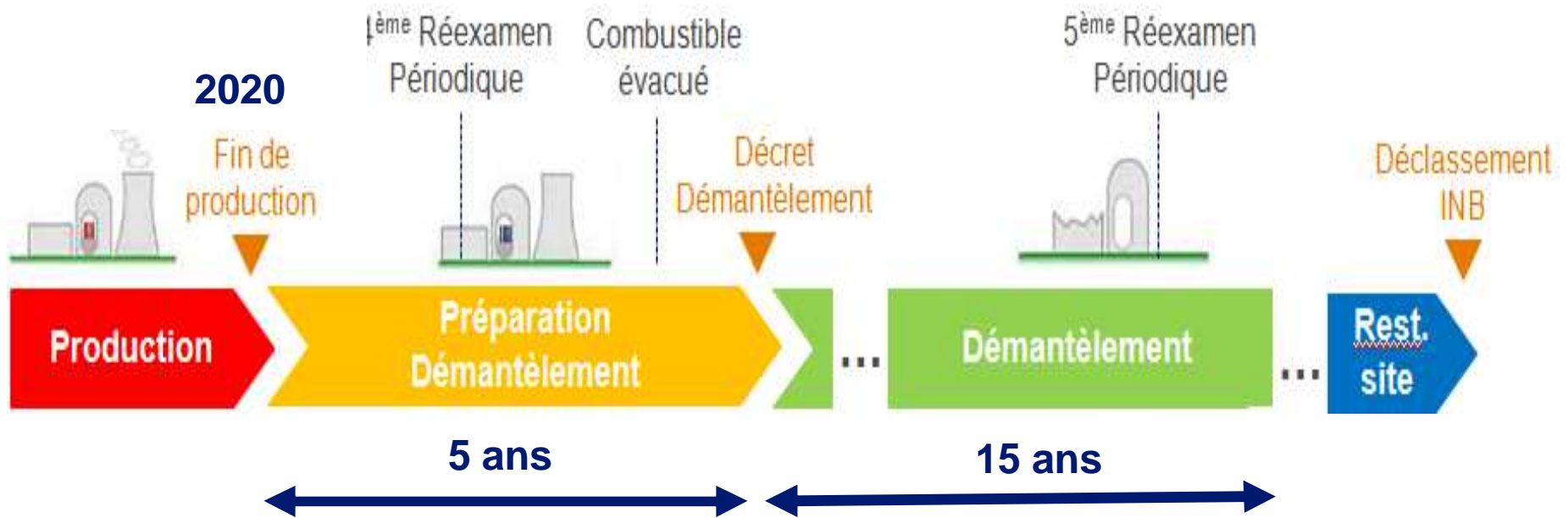


PLANNING DE LA MISE À L'ARRÊT

- Le 27 septembre, EDF a adressé au Ministre chargé de la transition écologique et solidaire et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire la demande d'abrogation d'exploiter ainsi que la déclaration de mise à l'arrêt définitif des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim, prévoyant un arrêt du réacteur n° 1 le 22 février 2020 et du réacteur n° 2 le 30 juin de la même année.
- Cet envoi fait suite à la signature, le 27 septembre 2019, par l'Etat et par EDF, du protocole d'indemnisation d'EDF par l'Etat au titre de la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim, résultant du plafonnement de la production d'électricité d'origine nucléaire fixé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.



PLANNING DU DÉMANTÈLEMENT



MERCI
DE VOTRE ATTENTION

